

## Deux réponses à notre communiqué concernant la difficulté de consultation des archives cinématographiques

Du CNC, daté du 2 juin 1995 :

Messieurs,

C'est avec la meilleure attention que j'ai pris connaissance du communiqué que vous m'avez adressé le 19 avril 1995. Vous y faites part de votre inquiétude sur l'accès des chercheurs aux archives cinématographiques depuis la fermeture de la BIFI et des "dépenses considérables" qu'entraîne le visionnement des films à la Cinémathèque française.

Sur le premier point, je suis parfaitement conscient de la gêne occasionnée par la fermeture de la Bibliothèque de l'image-filmothèque. Cette décision, difficile à prendre au moment où nous célébrons le Premier siècle du cinéma, était toutefois incontournable afin de préparer dans les meilleures conditions l'ouverture du Palais du cinéma. Elle a été prise à l'unanimité au Conseil d'administration. (.....)

D'ores et déjà, cette décision, peu populaire je le conçois, a permis de retrouver des archives importantes, de les mettre en réseau et de les remembrer. Elle a également permis de faire un premier inventaire du fonds photographique et une liste des fonds d'archives, documents élémentaires certes mais qui n'existaient pas à ce jour. Ces documents seront prochainement publiés.

Il convient de préciser que cette fermeture n'est pas totale. Dans la mesure où des chercheurs présentent à la BIFI un projet d'étude structuré pour lequel les documents recherchés sont déjà bien définis, la BIFI met à leur disposition ces documents. Par ailleurs, au fur et à mesure de l'inventaire et du catalogue des fonds, la BIFI fera connaître que ces fonds seront disponibles pour la recherche avant l'ouverture du Palais du cinéma et les chercheurs pourront y accéder.

Sur le deuxième point, c'est-à-dire les coûts de visionnement des films à la Cinémathèque française, je vous précise que les tarifs de consultation sur table ont été ramenés à 200F H.T. l'heure depuis janvier 1994 pour les étudiants et les chercheurs universitaires. Ce prix comprend la recherche de la copie désirée à partir quelquefois de simples indications thématiques ou références d'acteurs sans nom de titre de film, sa sortie des stocks de Bois d'Arcy ou de St Cyr et l'assistance

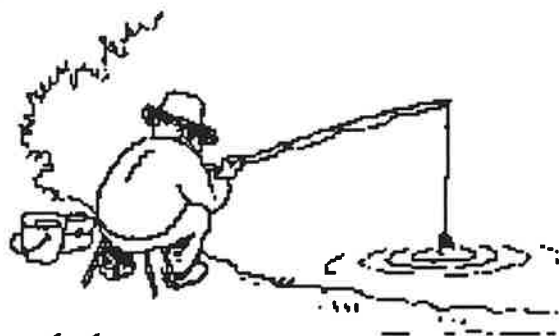
(suite au verso)

## Pas de vacances pour le Syndicat!

**A** lors que les vacances estivales battent leur plein, le Syndicat de la Critique n'est pas tout-à-fait inactif. Outre ce bulletin que vous lisez, bien sûr, nous continuons à enregistrer des réponses aux communiqués que nous avons fait circuler ces derniers mois. On lira notamment dans ce bulletin de larges extraits des réponses que nous ont valu notre communiqué sur les problèmes d'accès aux archives. Ces réponses montrent bien que nous pouvons être efficaces quand nous le voulons!

Parallèlement, alors que quelques-uns de nos membres ont fait ou font leur valises pour aller, qui à Locarno, qui à Venise, qui à San Sebastian, pour nous représenter au sein de jurys de la Critique Internationale

(voir nouveaux appels de candidature par ailleurs), les films sélectionnés dans la Semaine de la Critique 1995 font leur tour du monde maintenant rituel, soit ensemble (un hommage à la Semaine 95 a été présenté à Rio de Janeiro fin juillet), soit séparément, au gré des invitations dans les divers festivals internationaux, de Montréal et Toronto à Tokyo... Bref, on est loin de la pêche à la ligne!



Philippe J. Maarek

**APPELS DE  
CANDIDATURES POUR LES  
JUSRYS DE LA FIPRESCI:  
voir au verso**

## COMITE DE SELECTION DE LA SEMAINE DE LA CRITIQUE POUR 1996

**Délégué général:**  
Jean ROY

**membres:**  
Jean DARRIGOL, Marcel MARTIN, David OVERBEY, José María RIBA, Jean ROY,  
Caroline VIÉ, Jacques ZIMMER

**Délégué au court métrage:**  
Gilles COLPART

## REUNIONS DU CONSEIL DU SYNDICAT

**30 juin 1995 :**

- bilan de la Semaine Internationale de la Critique 1995
- élection du Comité de Sélection de la Semaine de la Critique 1996, suite à l'appel de candidatures paru dans le précédent bulletin (voir composition du nouveau comité en encadré ci-dessus)
- point sur l'avancement de l'ouvrage sur la critique pour le centenaire du cinéma: une aide à l'écriture de 50.000 Francs vient d'être accordée par le CNL
- nouvelle adhésion: Alain Dutasta ("La Nouvelle République du Centre-Ouest");

### Décès:

Avec la mort de **Georges Charenso**, c'est une partie de l'histoire du cinéma qui s'est éteinte. Né avec à peine quatre ans "de retard" sur le cinéma, Georges Charenso avait su très tôt déceler les capacités de ce qu'il n'était pas encore convenu d'appeler "Le Septième Art". Journaliste à "Paris Journal" dès 1923, où il avait été embauché par un rédacteur en chef qui s'appelait... Louis Aragon, il s'attacha immédiatement à l'art et à la littérature, fondant ainsi dès 1925 le Prix littéraire Théophraste Renaudot, aux destinées duquel il présida pendant les soixante années qui suivirent. La même année, il entre aux "Nouvelles Littéraires", où il fut, certes, Rédacteur en Chef, mais surtout le critique de cinéma durant près de quarante ans, entre 1945 et 1984. Ses célèbres duos avec Jean-Louis Bory, dans les années soixante et soixante-dix, avaient contribué à faire de sa voix de stentor un leitmotiv pour les cinéphiles: la mode n'avait que peu de prise sur ses choix, et son amour du cinéma ne l'avait jamais abandonné. Il avait été l'un des fondateurs de notre prédécesseur, "l'Association Française de la Critique de Cinéma". Il a publié de nombreux ouvrages, une encyclopédie du cinéma bien connue, notamment, mais aussi la correspondance intégrale de Van Gogh, faisant preuve, là encore, d'un éclectisme sûr.

P.J.M.

## PROCHAINS JURYS DE LA FIPRESCI

- ➔ Vienne (12 au 22 octobre): allemand ou anglais indispensables(1);
- ➔ Mannheim/Heidelberg (13 au 21 octobre): allemand ou anglais indispensables(1);
- ➔ Thessalonique (novembre)(1);
- ➔ Stockholm (novembre): anglais indispensable (2);
- ➔ Leipzig (décembre) allemand ou anglais indispensables(3);
- ➔ San Juan/Puerto Rico (8 au 19 novembre) espagnol ou anglais indispensables(3);
- ➔ La Havane (décembre) (3);

- (1) contacter le Syndicat d'urgence dès réception de ce bulletin  
(2) dernier délai de candidature: 31 août;  
(3) dernier délai de candidature: 15 septembre

**Contactez durant l'été (jusqu'au 22 août) Philippe J. Maarek (41 rue du Collège, 75008 Paris), puis, après cette date, Jean ROY à l'adresse du Syndicat, pour s'inscrire, et pour les dates précises, et les modalités exactes de prise en charge, qui varient considérablement selon les cas.**

**Il est rappelé que le Secrétariat Général de la FIPRESCI ne nous octroie pas toujours une place dans chaque jury, afin d'assurer une rotation entre les différentes sections nationales.**

d'un technicien pour la consultation. (.....)

Quant aux projections en salle, spécialement organisées pour un particulier ou une société -et qui restent exceptionnelles dans le cadre d'une recherche universitaire- elles sont de fait plus proches de la prestation de service aux professionnels (et des tarifs en vigueur correspondants).

Je vous informe par ailleurs qu'une réflexion est actuellement menée dans le cadre de la préparation du Palais du cinéma sur l'harmonisation des tarifs de consultation avec les établissements de même type, notamment la BNF (.....)

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression des sentiments distingués.

Dominique WALLON  
Directeur

**De la Cinémathèque française, daté du 22 juin 1995 :**

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec attention du communiqué que vous m'avez transmis relativement au fonctionnement de la Bibliothèque Filmothèque, dont la Cinémathèque française est membre fondateur, et des tarifs des visions en salle et sur table à la Cinémathèque française.

S'agissant des tarifs, je vous rappelle tout d'abord que la Cinémathèque française, association régie par la loi de 1901, doit équilibrer son budget par des recettes propres pour plus de 20%. Il lui est donc malheureusement impossible d'accorder l'accès gratuit à ses collections.

En deuxième lieu, je vous précise que le tarif établi pour les visions en salle, demandées essentiellement par des sociétés de production ou des institutions culturelles, est comparable à ceux des salles de vision parisiennes.

Quant à celui des visions sur table, je regrette que, faute d'avoir sollicité des informations précises de la part de la Cinémathèque française, vous négligiez d'indiquer que depuis 1995 un tarif spécial de 200F HT l'heure de vision (au 1er juillet 1995) est offert aux étudiants et chercheurs afin de mieux répondre à la vocation culturelle de la Cinémathèque française, tandis que le plein tarif 420F HT s'applique aux sociétés de production. (...)

Je vous signale enfin que la Cinémathèque française offre d'autres occasions aux critiques et chercheurs de voir les films du patrimoine : programmations régulières; journées d'étude du type des journées Domitor des 12, 13, 14 juin 1995 qui ont accueilli des chercheurs du monde entier.

S'agissant de la BIFI, je comprends comme vous la gêne occasionnée aux chercheurs par la fermeture des collections. Cette décision s'est cependant révélée indispensable afin de mener à bien le regroupement et l'inventaire de collections non-films de la Cinémathèque française, de la FEMIS et du CNC afin d'offrir un service de qualité aux utilisateurs de la BIFI au nouveau Palais du Cinéma (...)

Espérant que ces informations complémentaires vous permettent de mieux apprécier les décisions de la Cinémathèque française.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Dominique PAINI